

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 4 juillet 2019

art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 12 juillet 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

qui ont pris part à la  
délibération **33**

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général  
des Services

**OBJET**

**5**

**Modification des autorisations  
de programme**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,  
GILLET, GIORDANO, AKNIN, BARRELLON, BAVOZET,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN,  
CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ,  
VILLARET, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, LATHUILIÈRE,  
PERNOLLET, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. MOUSSA (pouvoir à  
Mme SARSELLI), BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE),  
NOUHËN (pouvoir à M. DUMOND), PATTEIN (pouvoir à  
M. GILLET), GRÉLARD (pouvoir à Mme ASTRE), ALLES  
(pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), ASTIER (pouvoir à  
M. BARRELLON), VALENTINO (pouvoir à M. REPLUMAZ),  
TULOUP (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), PONTVIANNE  
(pouvoir à Mme CAMINALE), VERDIER,

Membre absente : Mme COATIVY.

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire de modifier la répartition des crédits de paiement pour les deux autorisations de programmes ci-dessous.

**Modification des autorisations de programme**

➤ Autorisation de programme *Restructuration du Groupe scolaire La Plaine*

Par délibération du 6 juillet 2017, sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet définitif (APD), le conseil municipal a fixé le montant global initial de l'autorisation de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

Au vu de l'avancement du chantier, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiements comme suit :

Montant de l'AP	Phasage actuel des CP		
	Montant initial (DCM 17/12/16)	CP mandatés au 31/12/18	CP 2019
3 890 000,00 €	1 931 545,35 €	1 950 000,00 €	8 454,65 €

Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

	<b>Prévisionnel</b>
Cession des locaux Chantegrillet	3 000 000 €
FCTVA	638 116 €
Autofinancement et emprunt	251 884 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 890 000 €</b>

➤ Autorisation de programme *Restauration de l'église du Centre (tranche 1)*

Par délibération du 24 mai 2018, sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet définitif (APD), le conseil municipal a fixé le montant global initial de l'autorisation de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

Au vu de l'avancement du chantier, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiements comme suit :

<b>Montant de l'AP</b>	<b>Phasage actuel des CP</b>		
	<b>Montant initial (DCM 24/05/18)</b>	<b>CP mandatés au 31/12/18</b>	<b>CP 2019</b>
2 200 000,00 €	126 986,08 €	1 611 030,72 €	461 983,20 €

Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

	<b>Prévisionnel</b>
FCTVA	360 888 €
Autofinancement et emprunt	1 839 112 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200 000 €</b>

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la modification de la répartition des crédits de paiement au sein des autorisations de programme détaillée ci-dessus.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions),  
APPROUVE la modification de la répartition des crédits de paiement au sein des autorisations de programme telle que détaillée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI